Décision du 23/08/21 portant approbation d'une méthode pour le label « Bas-Carbone » intitulée « Ecométhane »

(BO MTES - MCTRCT du 26 août 2021)

NOR: TRER2114304S

Vus

La ministre de la transition écologique,

Vu le décret n° 2018-1043 du 28 novembre 2018 créant un label « Bas-Carbone » ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 définissant le référentiel du label « Bas-Carbone » ;

Vu la notification de l'intention de déposer une méthode transmise par l'association Bleu Blanc Coeur, par courriel, du 20 août 2020 ;

Vu la demande d'approbation transmise par Bleu Blanc Coeur, par courriel, du 15 avril 2021 ;

Décide:

Article 1er de la décision du 23 août 2021

La méthode intitulée « méthode Ecométhane » <u>annexée au présent arrêté</u> est approuvée.

Article 2 de la décision du 23 août 2021

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique.

Fait le 23 août 2021

Pour la ministre et par délégation : Le directeur général de l'énergie et du climat L. MICHEL

Annexe : Méthode spécifique aux projets de réduction des émissions de méthane d'origine digestive par l'alimentation des bovins laitiers

A consulter en PDF

Source URL: https://aida.ineris.fr/reglementation/decision-230821-portant-approbation-dune-methode-label-bas-carbone-intitulee